

Montréal, le 20 novembre 2013

Madame Martine Ouellet
Ministre des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A 301
Québec (Québec) G1H 6R1
C : ministre@mrf.gouv.qc.ca

Objet : Demande de moratoire sur l'installation de compteurs intelligents

Madame la Ministre,

La présente est pour réclamer d'urgence un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération (dits « intelligents ») par la société d'État Hydro-Québec¹.

Nous sommes très préoccupés par la façon dont ce dossier est géré à l'heure actuelle par Hydro-Québec: s'en dégage une impression d'opacité et de gestion faisant fi des intérêts de ses clients. Par exemple, le fait qu'Hydro-Québec minimise grandement l'opposition citoyenne envers ces compteurs, en ne comptabilisant pas, dans ses rapports de suivi à la Régie de l'énergie², les avis de non-consentement et les mises en demeure reçus. En effet, Hydro-Québec ne comptabilise que 15 plaintes, pour toute l'année 2013, dans la catégorie « Préoccupations/refus » (définie comme « les cas où le client refuse, par le biais d'une plainte, l'installation d'un compteur de nouvelle génération ou fait valoir ses préoccupations à l'égard du projet »). Manifestement, la société d'État n'y intègre pas les 2000 avis de non-consentement reçus à ce jour (information qui a dû être obtenue, par une citoyenne, suite à une demande formelle d'accès à l'information³).

¹ La Régie a rendu, le 5 octobre 2012, la décision D 2012-127 dans le dossier de la demande d'autorisation pour l'installation de compteurs LAD (lecture à distance). Un sommaire de la décision est disponible à l'adresse suivante : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/34/DocPrj/R-3770-2011-A-0164-DEC-DEC-2012_10_05.PDF. La demande pour les phases 2 et 3 vient d'être déposée à la Régie de l'énergie, et Hydro-Québec en demande un traitement accéléré, pour une décision d'ici la fin de 2013... Le même jour, la Régie a autorisé les conditions pour l'exercice, par les consommateurs d'une option de retrait permettant l'installation de compteur n'émettant pas de radiofréquences. Cette décision (D-2012-128) peut être consultée à la page suivante: http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/52/DocPrj/R-3788-2012-A-0030-DEC-DEC-2012_10_05.pdf

² Le dernier en date : http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127/HQD_SuiviD-2012-127_15oct2013.pdf

³ Marie-Michelle Poisson, qui coordonne le groupe Villeray Refuse.

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHÉMIN
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS
ACEF DE LANAUDIÈRE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE
ACEF MONTÉRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

Mais plus encore, cette demande de moratoire s'appuie sur trois constats :

- 1- Nous sommes préoccupés par l'impact de ces nouveaux compteurs sur la santé. Ces compteurs émettent et reçoivent des ondes en moyenne toutes les 20 secondes, 24 heures sur 24. En plus, des routeurs et des antennes-relais seront installés partout au Québec, ajoutant à l'accumulation des ondes électromagnétiques. La littérature mentionne que les ondes pulsées émises par les compteurs « intelligents » ne se comparent pas aux ondes non pulsées émises par les autres appareils disponibles sur le marché (téléphones portables, etc.) : elles seraient en effet intermittentes et très puissantes (on parle d'effet coup de fouet). Bien sûr, le débat fait rage sur le danger de ces ondes et il est difficile pour nous, groupe de défense des droits des consommateurs, de trancher entre tous les avis scientifiques que l'on nous soumet. Il appert qu'Hydro-Québec s'appuie sur la norme du Code de sécurité 6 de Santé Canada pour affirmer que les ondes de ses nouveaux compteurs sont sans danger pour la population. **Or, le Code de sécurité 6 est actuellement en processus de révision.** Considérant cela, nous nous sentons tout à fait justifiés de demander l'application du principe de précaution, et donc un moratoire sur l'installation de ces compteurs, en attendant que Santé Canada termine la révision du Code de sécurité 6.

Surtout considérant que toute option de retrait n'empêche pas que ces nouveaux compteurs sont communicants et donc propagent les ondes jusqu'au routeur le plus proche : les citoyens qui les refuseront seront donc tout de même exposés aux ondes des compteurs des voisins de même qu'aux routeurs et antennes-relais qu'installera Hydro-Québec un peu partout.

- 2- Le 29 mai dernier, pour une rare fois, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la résolution suivante, proposée par Québec solidaire: «Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs «intelligents» et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de [163] \$ à l'installation et de 206 \$ annuellement.» Depuis, votre attachée de presse, Mme Geneviève Héon, a indiqué par courriel au magazine La maison du 21^e siècle que la ministre «a demandé à la société d'État de procéder de nouveau à l'analyse d'autres solutions envisageables pour les clients ne souhaitant pas de CNG» (compteurs de nouvelle génération). Nous attendons toujours des nouvelles à ce sujet.

Il nous semble important que les citoyens puissent se prévaloir du droit de retrait, et ce, **sans frais** (ni pour l'installation ni mensuels). L'option de retrait actuellement prévue par Hydro-Québec pénalise les ménages à faible revenu, les locataires (que faire si le propriétaire refuse de défrayer l'option de retrait?), de même que les propriétaires ou locataires qui ont plusieurs compteurs dans leur maison ou appartement (qui a les moyens de payer les frais de retrait pour plusieurs compteurs dans son logement?).

3- Le dernier élément sur lequel s'appuie la demande de moratoire concerne les risques d'incendie liés à ces nouveaux compteurs. Partout où ils ont été installés, l'on observe une augmentation du nombre d'incendies déclenchés par l'explosion de ces compteurs. C'est survenu récemment à St-Léonard⁴. Bien sûr, HQ nie toute responsabilité, car l'admettre serait clouer le cercueil de son projet de remplacement de compteurs. Mais, même la Corporation des maîtres électriciens se déclare inquiète des risques d'incendie liés aux nouveaux compteurs⁵. De plus, les liens suivants montrent que l'incendie récent à St-Léonard n'est pas un événement isolé et que les autorités sont préoccupées par le phénomène en Ontario et en Colombie-Britannique, notamment :

- <http://www.oafc.on.ca/article/unusual-number-fires-smart-meters-linked-ontario-fire-marshall-says-faulty-base-plates-could>
- <http://emfsafetynetwork.org/pge-denies-smart-meter-fires/>
- <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/smart-meter-fires-spark-concerns-in-b-c-1.1268202>
- <http://stopsmartmeters.com.au/category/house-fires/>

Nous espérons que vous porterez une attention immédiate à notre demande.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



France Latreille
Directrice

c. c. Daniel Richard, président, Hydro-Québec Distribution
C : richard.daniel@hydro.qc.ca

Diane Jean, présidente, Régie de l'énergie
C : diane.jean@regie-energie.qc.ca

Députés, Assemblée nationale

Groupe Refusons les compteurs
C : refusonscompteurs@gmail.com

Jean Hudon, Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique
C : info@cqlpe.ca

⁴ Voir l'article suivant : <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2013/11/20131106-045307.html>

⁵ Consulter le communiqué du 19 juillet 2013 : <https://www.cmeq.org/biblio/faq/html/nouvelle.asp?Q=721>